



**DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE**

**PJ n°3
Justificatif de maîtrise foncière**

**Principales évolutions du site depuis la dernière enquête publique
de 2002 et projets à court terme**

DOSSIER IMMOBILIER

VEAUCHE

I. ORIGINE DE PROPRIETE (ANNEXE I)

1.1 Titres de Propriété

La propriété des immeubles bâtis et non bâtis relevant de l'usine de Veauche trouve son origine dans :

- 1.11. L'acte d'apport de la VERRERIE SOUCHON NEUVESEL à BOUSSOIS en date du 14.06.1966. Cet acte qui est en votre possession englobe la majorité des parcelles composant actuellement l'usine.
- 1.12. Le traité de fusion, entre la SOCIETE NOUVELLE DE LA VERRERIE DE GIRONCOURT et BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL du 6.09.1968 pour les parcelles cadastrées section A n° 814 et 1.553.
- 1.13. Un acte d'achat du 25.06.1973 relatif à l'acquisition par BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL GERVAIS DANONE des parcelles cadastrées section ZI n° 178 et 284_{OK}

Nous ne sommes malheureusement pas en possession de cet acte. En outre, nous pensons qu'aucun autre immeuble bâti ou non bâti n'a été acquis par la suite par BSN hormis ces deux parcelles visées ci-dessus. Toutefois, nous n'en avons aucune preuve formelle. Nous poursuivons néanmoins nos recherches.

Aussi, et pour ne pas ralentir votre mission, nous vous invitons à vous rapprocher de votre confrère Maître JOLY, successeur de Maître MENARD, notaire à 42330 SAINT GALMIER - 1, rue Noiroit - Téléphone 77 54 00 33 qui centralise en son étude tous les actes d'achat et de vente qui ont pu être passés par notre société depuis les deux traités de 1966 et 1968.

Vos démarches auprès de Maître JOLY seront très certainement beaucoup plus exhaustives que nos propres recherches.

De même, nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, des actes de vente correspondant aux cessions d'immeubles et plus particulièrement aux ventes de "cités ouvrières". Là encore, nous nous permettons de vous renvoyer vers votre confrère Maître JOLY qui détient l'intégralité des actes de cession qui ont pu intervenir depuis les traités de 1966 et 1968.

Maître JOLY doit également détenir les règlements de copropriété pouvant exister.

1.14 Observations

Nous attirons votre attention sur le fait que le traité d'apport de BSN à la filiale BOUTEILLE comportera un effet rétroactif au 1.01.1988.

Par conséquent, il conviendra d'inclure, dans les actifs immobiliers qui seront apportés, les immeubles qui auront été vendus par BSN postérieurement au 01.01.1988.

Sous réserve de confirmation de votre part, après consultation de votre confrère JOLY, les parcelles vendues postérieurement au 1.01.1988 seraient les parcelles cadastrées :

- . section B n° 1994 - 2043 et 2049 (aux termes d'un acte de vente du 11.03.88 entre BSN et les époux BERCET),
- . section B n° 1145 et 1146 (aux termes d'un acte de vente du 29.04.1988 entre BSN et les époux DELDON).

Vous trouverez copie de ces deux actes en annexe 1.14.

1.2. Conventions diverses

A toutes fins utiles, nous vous adressons en Annexe 1.2 copie :

- d'une convention d'embranchement conclue entre la SNCF et BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL GERVAIS DANONE le 01.01.1978,
- de deux avenants à cette convention des 01.01.1981 et 22.10.1984

II. CERTIFICATS D'URBANISME

Nous ne disposons pas de certificat d'urbanisme.

III. MATRICES CADASTRALES

3.1 de la Commune de VEAUCHE (annexe 3.1.)

- copie d'une matrice cadastrale datée de 1987.

Observations :

3.11. La désignation du propriétaire figurant sur la matrice cadastrale est erronée puisqu'elle fait apparaître "BOUSSOIS SOUCHON NEUVESEL GERVAIS DANONE S.A." et non "BSN".

En vue d'une rectification, nous nous permettons de vous renvoyer à l'annexe 3.11 du dossier immobilier VAYRES.

3.12. Les numéros de parcelles mentionnés ci-après figurent sur la matrice cadastrale, mais n'ont pu être repérés sur le plan cadastral :

. section A n° 1026
. " n° 1032
. " n° 1041
. " n° 1210
. " n° 1303
. " n° 1484
. " n° 1503
. " n° 1504

3.13. Bien que ne figurant pas dans la matrice cadastrale en raison de leur nature de biens en copropriété, nous sommes également propriétaire des immeubles suivants :

Matrice cadastrale - section A n° 4

<u>Libellé bâtiment</u>	<u>N° Parcelle</u>	<u>Part BSN</u>
. amicale boules	801	727,0
. bâtiment 04	806	138,0
. " 17	822	130,0
. " 10	824	316,0
. " 06	827	482,0
. " 15	830	315,0
. " 18	831	750,0
. " 19	833	303,0
. " 16	834	253,0
. " 22	840	418,5
. " 64	1407	750,0
. " 30	1454	537,0
. " 21	1486	751,0
. " 32	1488	509,0

IV. PLAN

4.1 Plan cadastral de l'usine (annexe 4.1.)

V. SURFACE DES BATIMENTS

5.1 La surface au sol des bâtiments est de 65.800 m².

Copie d'un plan de l'usine référencé 227 - liasse 38 - daté du 24.02.1978 (annexe 5.1.)

VI. VALEUR D'APPORT

6.1 Copie d'un état comptable faisant ressortir une valeur d'apport totale pour l'usine de VEAUCHE à 31.295.320,18 F. (annexe 6.1.).